



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies rares

Question écrite n° 100752

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les graves difficultés rencontrées par les personnes atteintes de dystonies et de spasme hémifacial. Ces pathologies d'origine neurologique très handicapantes, encore mal connues, entraînent de lourdes conséquences sur la vie quotidienne des malades. La prise en charge de ces malades reste particulièrement difficile faute d'une recherche suffisante et de l'existence de traitements efficaces. Le Plan national de recherche sur le cerveau et les maladies neuro-dégénératives repris par le Plan solidarité grand âge prévoit, avant la fin de l'année 2006, la mise en place de mesures concrètes en matière de traitement de la maladie et d'amélioration des conditions de vie des patients. Si les maladies d'Alzheimer et de Parkinson font l'objet, à juste titre, d'une attention toute particulière, il ne faudrait pas que d'autres pathologies, comme les dystonies, soient oubliées. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour permettre aux malades atteints de dystonies, comme le blépharospasme, de voir leur prise en charge améliorée, notamment au travers de recherche, d'accès aux centres de soins et d'information des médecins généralistes et des médecins de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100752

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7744